

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 janvier 2007 portant nomination des
membres de la Commission centrale de réaffectation des
centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés**

A.Gt. 21-11-2025

M.B. 04-12-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission centrale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission centrale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié, les modifications suivantes sont apportées :

- au 1^{er} tiret :

- les mots « Mme Marie-Laurence VANDERSCHRICK » sont remplacés par les mots « Mme Siham LAABAB » ;
- les mots « Mme Catherine LANGENSCHEID » sont remplacés par les mots « M. Gengoux GOMEZ » ;
- les mots « M. Benjamin BOQUET » sont remplacés par les mots « Mme Céline GRILLET ».

- au 2^{ème} tiret :

- les mots « M. Jean-Claude LEMAITRE » sont remplacés par les mots « Mme Claire DE MULLIER » ;
- les mots « Mme Jamila ZEROUALI » sont remplacés par les mots « Mme Pauline HOMME » ;

- les mots « M. Thierry DELHOUX » sont remplacés par les mots « M. Stéphane RASSART » ;
- les mots « M. Stéphane RASSART » sont remplacés par les mots « M. Thierry DELHOUX » ;
- les mots « M. Thibault GERDAY » sont remplacés par les mots « Mme Florence NICAISE » ;
- les mots « Mme Florence NICAISE » sont remplacés par les mots « M. Nicolas D'ALOISIO ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 10 octobre 2025.

Bruxelles, le 21 novembre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-C. SIMON